



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2014
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 363^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 septembre 2014, à 10 h 30

Président : M. Tanin (Vice-Président) (Afghanistan)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Point sur les faits nouveaux survenus depuis la dernière séance du Comité

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et
évolution du processus politique

Rapport sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien
tenu à Nairobi les 1^{er} et 2 juillet 2014

Accréditation des organisations de la société civile auprès du Comité

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-60442 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M. Tanin (Afghanistan), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour.

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Point sur les faits nouveaux survenus depuis la dernière séance du Comité

2. **Le Président** annonce que le mandat de M. Abdou Salam Diallo en tant que Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies prendra fin le 4 septembre 2014. M. Diallo a exprimé sa plus profonde reconnaissance pour la coopération et le soutien reçus tout au long de son mandat de Président du Comité, qui a été marqué par plusieurs pas en avant, notamment l'élargissement de la composition du Comité, le renforcement du Bureau, la revitalisation du Groupe de travail sur la coopération avec la société civile, la coopération accrue avec les partenaires et la déclaration de 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Le Comité a résolument soutenu la demande de l'État de Palestine de devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et, faute de décision en ce sens du Conseil de sécurité, son accession au statut d'État non membre observateur.

3. Depuis sa dernière séance, le Comité a tenu, à Nairobi, les 1^{er} et 2 juillet 2014, son séminaire annuel sur l'assistance au peuple palestinien à l'Office des Nations Unies dont le thème était, cette année, « Promouvoir une solidarité internationale active avec les Palestiniens et consolider les fondements économiques d'un État indépendant ».

4. Le 9 juillet 2014, le Comité a tenu une réunion spéciale pour célébrer le dixième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

5. Les 11 et 21 juillet 2014, le Bureau a publié des déclarations condamnant les attaques de l'armée israélienne contre la bande de Gaza.

6. Le 22 juillet 2014, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. À cette occasion, le Président sortant a prononcé une allocution au nom du Comité.

7. Le 26 août, le Groupe de travail du Comité a entendu un exposé sur la session extraordinaire du tribunal Russell sur la Palestine, qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2014 à Bruxelles et portera sur les crimes de guerre israéliens perpétrés à Gaza lors de la dernière offensive militaire.

8. Enfin, le 31 août 2014, les autorités israéliennes ont déclaré comme étant « propriété de l'État » près de 1 000 acres de terrain situées à proximité de Bethléem, en Cisjordanie. La saisie d'une parcelle aussi étendue risque d'ouvrir la voie à de nouvelles colonisations par la Puissance occupante, qui, comme l'ont déclaré le Comité, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, sont illégales au regard du droit international et vont à l'encontre de la solution des deux États. C'est pourquoi, le Comité condamne cette mesure.

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Déclaration de M^{me} Hanan Ashrawi, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; membre du Conseil législatif palestinien

9. **M^{me} Ashrawi** (membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; membre du Conseil législatif palestinien) déclare que le Comité a condamné de manière franche et directe l'impunité de l'occupation israélienne. Il s'est, dans ses délibérations, élevé contre l'échec de la communauté internationale à tenir Israël responsable de l'annexion unilatérale des terres palestiniennes, des tentatives de saper les institutions palestiniennes et des intrusions dans les lieux sacrés palestiniens, tels que Haram al-Charif. La communauté internationale n'a rien fait pour empêcher les mesures prises par Israël en violation directe du droit international. La solution des deux États perd du terrain parce qu'on a laissé Israël agir en toute impunité en vertu du statut particulier qu'il revendiquait. Le peuple palestinien est en droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle rectifie l'injustice historique de la *nakba* en imposant une paix juste qui apporte une solution au conflit en s'attaquant à ses causes profondes. Sa passivité et l'absence d'initiatives ne peuvent qu'accroître l'instabilité politique, les conflits et le terrorisme dans la région et dans le reste du monde.

10. Les habitants de Gaza et la communauté internationale tentent encore de limiter l'ampleur des destructions causées par la récente offensive aérienne israélienne. L'on compte de nombreux morts parmi la population civile palestinienne et plus de 90 familles nombreuses ont été massacrées. De plus, bon nombre de personnes souffrent maintenant de séquelles physiques et psychologiques permanentes. Cette tragédie humaine a été aggravée par la destruction d'infrastructures vitales. Les négociations indirectes, actuellement menées par l'Égypte pour établir un cessez-le-feu, ont pour objectif premier de mettre un terme au conflit et d'empêcher que le bilan ne s'alourdisse, mais il est impératif que le siège de Gaza soit levé et que les points de passage soient rouverts afin de laisser pénétrer l'aide humanitaire et le matériel de construction à Gaza. Aussi longtemps que l'armée israélienne maintiendra son étau sur Gaza au nom de la légitime défense, il sera impossible de mettre fin à la violence. Israël entend réduire encore les chances de paix en creusant davantage l'écart entre la Cisjordanie et Gaza. Il est essentiel que les Palestiniens puissent circuler librement et directement dans ces deux zones et entre celles-ci, et qu'ils aient accès à leurs eaux territoriales et à leurs terres arables. L'oratrice appelle Israël à respecter son engagement concernant la tenue de négociations sur l'accès maritime, les aéroports et l'échange de prisonniers, et sa participation à ces négociations.

11. Israël a présenté la récente guerre comme un conflit entre l'armée israélienne et le Hamas, mais il s'agit en réalité de la lutte d'un peuple occupé contre la Puissance occupante, qui continue d'annexer et de coloniser les terres publiques palestiniennes dont l'usage revient aux Palestiniens. Le Gouvernement israélien s'est approprié intentionnellement et délibérément de nouvelles terres en Cisjordanie en invoquant la mort de trois colons israéliens bien que 19 Palestiniens aient été tués juste après et que les maisons des suspects aient été détruites au mépris de la légalité.

12. Le peuple palestinien reste inébranlable et ne tolérera pas une occupation ou un processus de paix à durée illimitée, ces deux cas constituant une violation du droit international et du droit international humanitaire. Par conséquent, l'État de Palestine continuera de préférer à l'incertitude du processus de paix la recherche d'une solution multilatérale et tentera d'accéder aux conventions internationales et à des

organes tels que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice. Une demande a également été soumise au Conseil fédéral suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, pour que soient organisées d'urgence des consultations avec les Hautes Parties contractantes en vue de convoquer une conférence au sujet de l'inobservance de la quatrième Convention de Genève par Israël. À cet égard, le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a annoncé qu'une commission d'enquête indépendante serait mise sur pied pour faire la lumière sur les violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé. Elle insiste auprès d'Israël pour qu'il coopère avec cette commission.

13. Au sortir du récent conflit, la priorité est de reconstruire Gaza; cependant, à long terme, des mesures devront être prises pour éviter une nouvelle offensive israélienne. Cela signifiera non seulement la démilitarisation de la zone, mais également la fin de l'occupation. L'État de Palestine a envoyé une délégation aux États-Unis pour présenter son point de vue et demander l'établissement d'une date de fin de l'occupation israélienne. Il a demandé, en coordination avec la Ligue des États arabes, une résolution du Conseil de sécurité. Des lettres ont été envoyées aux pays dont des ressortissants ont combattu dans les rangs des Forces de défense israéliennes pour demander aux gouvernements de faire en sorte que ces individus rendent compte de leurs actes.

14. Étant donné qu'Israël n'a pas tenu ses engagements, les fonctions de l'Autorité palestinienne et ses relations avec Israël, y compris la coopération en matière de sécurité et dans le domaine de l'économie, seront redéfinies. Des mesures seront également prises pour réconcilier les autorités politiques de Gaza et de Cisjordanie. Les institutions politiques du Territoire palestinien occupé seront renforcées et ouvertes à davantage de femmes et de jeunes. L'Organisation de libération de la Palestine et ses institutions seront revitalisées et réformées, et la politique de résistance populaire non violente se poursuivra. On continuera à pousser la communauté internationale à cesser d'investir dans les colonies et à boycotter les produits afin de faire pression sur Israël.

15. L'oratrice se montre reconnaissante envers les donateurs, les organismes humanitaires et autres parties prenantes pour leur soutien, et tout particulièrement

envers l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Elle espère qu'une enquête complète et minutieuse sera menée sur la mort de membres du personnel de l'UNRWA à Gaza et que les auteurs auront à répondre de leurs actes.

16. La récente opération israélienne a contribué à faire la lumière sur bon nombre de mythes et de stéréotypes qui entourent le conflit israélo-palestinien. La couverture de la situation de Gaza par les médias sociaux a favorisé la solidarité internationale avec la cause palestinienne. Plus de 300 survivants de la Shoah, ainsi que leurs descendants, ont signé une lettre au Gouvernement israélien condamnant le génocide à Gaza, et de nombreux pays d'Amérique latine ont rappelé leurs ambassadeurs à Tel Aviv. Dans l'ensemble, la couverture des événements s'est avérée relativement équitable et a montré qu'il était erroné de penser qu'une offensive militaire résoudrait la situation à Gaza. En réalité, il n'existe pas de solution militaire; seule la libération de la Palestine pouvait régler le conflit.

17. **Le Président** déclare que le Comité a condamné à plusieurs reprises les opérations militaires menées dans la bande de Gaza et appelle Israël à mettre fin à ce type d'opérations dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Il soutient fermement la mission d'établissement des faits établie par le Conseil des droits de l'homme pour déterminer la responsabilité des actes de haine perpétrés récemment, notamment les bombardements aveugles.

18. Par ailleurs, le Comité se félicite des efforts du Président de l'Égypte, du Secrétaire général et d'autres dirigeants internationaux et régionaux, qui ont récemment permis l'annonce d'un cessez-le-feu de durée indéterminée. Le Conseil de sécurité devrait peser de tout son poids pour appuyer ce cessez-le-feu et demander la levée du blocus qui écrase Gaza. Des efforts internationaux de réhabilitation et de reconstruction de la bande de Gaza doivent accompagner les travaux préparatoires aux négociations de paix. À cet égard, l'initiative du Président Abbas d'étendre la protection internationale à la population civile palestinienne mérite considération.

19. **M. Alhakim** (Observateur pour l'Iraq) demande de quelle façon les dirigeants palestiniens ont l'intention de tirer parti de la mobilisation et de la bonne volonté internationale envers la cause

palestinienne que les atrocités perpétrées par Israël à Gaza ont suscitées, notamment en Europe et aux États-Unis.

20. **M. Khan** (Indonésie) déclare que sa délégation se réjouit de la récente conclusion d'un accord de cessez-le-feu à Gaza et félicite le Gouvernement égyptien d'avoir facilité les négociations. La population de Gaza mérite le plus grand respect pour son courage et sa persévérance face aux opérations israéliennes. Avec d'autres amis, dont le Comité, l'État de Palestine continuera de se mobiliser pour aider le peuple palestinien à concrétiser son droit à l'autodétermination.

21. La récente agression israélienne a souligné le besoin urgent de se mobiliser en faveur d'un processus de paix juste, crédible et axé sur les résultats. À cet effet, l'orateur exhorte le Comité à demander une reconfiguration du Quatuor qui donne un rôle plus important à l'Organisation des Nations Unies. La demande des Palestiniens d'un système de protection internationale devrait être examinée et des efforts accrus devraient être mis en œuvre pour la reconstruction de Gaza. Enfin, l'orateur demande quelles sont les prochaines démarches concrètes que le Comité compte effectuer pour promouvoir la cause palestinienne à l'Organisation des Nations Unies.

22. **M. Çevik** (Turquie) déclare que sa délégation salue l'annonce du cessez-le-feu à durée indéterminée, qui constitue un grand pas en avant vers la fin de la violence et le rétablissement du calme à Gaza. Dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu, Israël a accepté d'ouvrir plusieurs postes frontière pour laisser pénétrer les matériaux de construction et l'aide humanitaire nécessaires à Gaza, ce qui, il l'espère, pourrait marquer le début de la fin du blocus. Son pays continuera d'apporter une aide humanitaire, en particulier grâce à des projets de l'UNRWA et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans l'État de Palestine, ainsi que de promouvoir un cessez-le-feu durable qui satisfasse les exigences légitimes du peuple palestinien.

23. La récente annexion de terres palestiniennes en Cisjordanie constitue donc une préoccupation de premier ordre. Le Gouvernement turc a condamné publiquement cette annexion et a appelé Israël à revenir immédiatement sur sa décision afin de ne pas compromettre le cessez-le-feu précaire ni saper les efforts déployés pour parvenir à une paix durable et à la solution des deux États.

24. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) déclare que l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique a envoyé une aide humanitaire à Gaza et que les jeunes Nicaraguayens se sont mobilisés en faveur des habitants de Gaza. Le Président du Nicaragua s'est entretenu avec le Secrétaire général et a insisté pour que l'Organisation des Nations Unies réagisse avec force.

25. Le processus de paix et l'occupation israélienne ne peuvent pas durer indéfiniment, mais tant que les membres permanents du Conseil de sécurité ne parviendront pas à faire pression sur Israël pour mettre fin à ses massacres, la violence dans la région se poursuivra. Dès lors, le Comité doit concentrer ses demandes d'intervention sur le Conseil de sécurité. Seule la reconnaissance internationale de l'État de Palestine et de ses frontières pourra apporter la paix au Moyen-Orient.

26. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) déclare que M^{me} Ashrawi se réunira avec des membres du Conseil de sécurité, de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et les médias pour exposer les futurs plans des dirigeants palestiniens au sortir de la guerre criminelle qui s'est déclarée en Cisjordanie et qui s'est intensifiée à Gaza. Les dirigeants palestiniens enverront des émissaires dans le monde entier pour faire part de leur point de vue, expliquer leurs projets et mobiliser la communauté internationale sur le plan diplomatique, politique et juridique afin de promouvoir la cause du peuple palestinien, de mettre un terme à l'occupation et de rendre effective la solution des deux États, tâche qui devient de plus en plus ardue.

27. **M. Munir** (Pakistan) déclare que, bien que le cessez-le-feu ait enfin mis un terme à 50 jours de violence intense, seule la solution des deux États pourra instaurer une paix et une stabilité durables et viables dans la région. Cet objectif nécessite un processus de paix ciblé, soumis à des échéances et centré sur la fin du siège de Gaza et des activités de colonisation. Dès lors, les nouvelles appropriations de terres récemment annoncées par Israël sont inacceptables et doivent être immédiatement annulées. En dépit des objections de certains membres permanents, il est clair que le Conseil de sécurité a la responsabilité de prier instamment Israël de ne pas prendre de telles mesures.

28. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) déclare que sa délégation accueille positivement l'accord de cessez-le-feu à long terme du 26 août 2014 entre Israël et le Hamas, et salue le rôle constructif des pays arabes dans la conclusion de cet accord. La violence n'a jamais été la réponse à aucun conflit; la paix ne peut être obtenue que par les négociations et la diplomatie. La délégation de la Malaisie continuera donc à soutenir le peuple palestinien et ses dirigeants dans leur volonté de poser les jalons d'un État palestinien indépendant et souverain.

29. **M. Atlassi** (Observateur du Maroc) déclare que son gouvernement a condamné la récente agression israélienne à Gaza et qu'il y a envoyé de l'aide et du matériel médical. Le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al Qods, a redoublé d'efforts pour aider le peuple palestinien et mettre un terme à la judaïsation de Jérusalem. La délégation marocaine continue d'appeler à une solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale d'un État de Palestine indépendant.

30. **M. Wright** (Directeur du bureau de représentation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine à New York) déclare que 13 membres du personnel de l'UNRWA ont été tués à Gaza lors du récent conflit. Les attaques contre les écoles de l'UNRWA ont fait 42 morts et de bien plus nombreux blessés. Ce fut un épisode éprouvant et traumatisant pour l'Office, qui a fait tout ce qui était en son pouvoir dans des circonstances extrêmement difficiles. À l'apogée du récent conflit, les installations de l'UNRWA servaient de refuge à quelque 292 000 personnes. Un quart des écoles de l'UNRWA à Gaza sont actuellement occupées par environ 58 200 personnes déplacées, ce qui équivaut au nombre total de personnes déplacées lors de l'opération « Plomb durci » de 2008-2009. Beaucoup de ces personnes ont perdu leur logement et devront probablement demeurer dans ces écoles encore longtemps. Par conséquent, lorsque l'année scolaire débutera, le 14 septembre 2014, un quart des écoles de l'UNRWA seront indisponibles et de nombreuses écoles devront opérer selon un système à double vacation.

31. L'Office a lancé un appel d'urgence pour rassembler 295 millions de dollars. Il remercie les délégations ayant déjà versé une contribution; néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. La priorité

immédiate est de subvenir aux besoins de base des habitants de Gaza, notamment en leur fournissant nourriture, eau et articles non alimentaires. Les besoins sont considérables et les dégâts dépassent de loin ceux du dernier grand conflit de 2008-2009. L'Office travaille avec d'autres organismes des Nations Unies pour préparer les travaux de reconstruction. Une conférence portant sur ce sujet sera tenue début octobre 2014. De nombreux particuliers ont également apporté leur contribution aux activités de l'UNWRA, souvent de manière ponctuelle, ce qui semble indiquer que le grand public se sent concerné par la situation à Gaza. L'orateur espère que ce sentiment concourra à améliorer les conditions de vie à Gaza et à ouvrir des perspectives à la population.

32. **M^{me} Ashrawi** (membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; membre du Conseil législatif palestinien) déclare que le Comité a envoyé un message clair et chaleureux au peuple palestinien, montrant que ce dernier n'est pas seul et que des personnes, des pays et des organisations dotés de courage et de principes sont prêts à s'opposer à l'injustice et à la violence. Les dirigeants palestiniens comprennent qu'il est nécessaire de prendre des initiatives et d'adopter un mode d'action plus multilatéral et en accord avec le droit international afin que les prochaines négociations soient constructives et efficaces. Les pourparlers de paix ne peuvent être un processus abstrait à durée illimitée : ils doivent être crédibles, substantiels, en prise avec la réalité et respectueux du droit international, et avoir des effets tangibles sur le terrain. Les négociations à venir devraient éventuellement être tenues sous les auspices d'une organisation comme celle des Nations Unies plutôt que sous ceux du Gouvernement des États-Unis. Dans le passé, l'impartialité de ce dernier a été discutable; ses préjugés ont paralysé les négociations depuis 1991 et les défauts de la Déclaration de principes sont bien connus. Bien que l'Organisation des Nations Unies fasse partie du Quatuor, le débat entre États Membres sur la question de Palestine reste entier. Beaucoup d'États Membres se sont plaints que la volonté de la majorité de la communauté internationale ne soit pas prise en considération, et ce malgré la présence de l'Organisation dans le Quatuor. Certes, il est formidable de voir qu'il y a encore un élan international en faveur d'un règlement négocié, mais les pourparlers doivent être crédibles, sincères, assortis d'échéances et d'objectifs clairs, et de nature à mettre fin aux violations commises par Israël, y

compris les activités de colonisation et l'annexion et la transformation de Jérusalem.

33. L'oratrice exprime sa reconnaissance envers le Comité d'Al Qods et son président pour leurs efforts. À moins que l'on n'assiste à une réduction des violations manifestes et très dangereuses du droit international par Israël à Jérusalem, le caractère, la démographie et la géographie de la ville seront irrévocablement changés. Jérusalem est coupée du reste du Territoire palestinien occupé par le mur de séparation, les points de contrôle de l'armée et les colonies israéliennes. Les Palestiniens ne peuvent pénétrer dans Jérusalem que munis de cartes de résident. Or, celles-ci leur sont maintenant retirées dans le cadre du nettoyage ethnique de la ville. La question de Jérusalem et des zones périphériques requiert d'urgence l'attention du Comité.

34. La colonisation qui se poursuit en Cisjordanie continue de faire obstacle à la solution des deux États, qui est déjà un compromis difficile, car elle prévoit que l'État de Palestine ne représentera plus que 22 % du territoire de la Palestine historique, soit à peine assez pour assurer sa viabilité. Pour pouvoir constituer une économie robuste et indépendante, l'État de Palestine doit être protégé des pressions économiques et du chantage jusqu'à ce qu'il acquière le contrôle de ses propres ressources. Cependant, il est également impératif de rétablir toutes les connexions entre Gaza et la Cisjordanie et d'apporter à Gaza l'aide nécessaire. Le blocus montre que Gaza, avec sa forte densité de population et son manque de ressources, n'est pas à même de survivre sans la Cisjordanie. Faisant référence à la promesse de la Turquie d'envoyer une centrale électrique flottante, l'oratrice déclare que les projets tangibles comme celui-là sont de grande valeur, mais qu'ils doivent être mis sur pied rapidement. Selon les récentes estimations, la reconstruction complète de Gaza pourrait prendre 20 ans. Par conséquent, le processus de reconstruction requerra une participation internationale significative dans tous les secteurs, en particulier dans celui de l'infrastructure. L'oratrice prie donc instamment tous les États Membres de soutenir l'UNRWA et les autres organismes des Nations Unies œuvrant en Palestine, y compris l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement.

35. À défaut de résolution, la propagation de la violence et de l'insécurité continuera d'ébranler la région et le monde. Pour que l'ensemble des négociations de paix, l'exercice des droits

fondamentaux et l'état de droit se concrétisent, il faut que la communauté internationale considère l'État de Palestine comme un État indépendant et comme l'égal des autres États, et qu'elle offre sa protection au peuple palestinien.

Rapport sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien tenu à Nairobi les 1^{er} et 2 juillet 2014

36. **M. Khan** (Indonésie) indique que le thème du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien 2014, tenu les 1^{er} et 2 juillet 2014 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, était « Promouvoir une solidarité internationale active avec les Palestiniens et consolider les fondements économiques d'un État indépendant ». Treize experts représentant des organisations de la société civile internationales ou palestiniennes, le secteur privé, les collectivités locales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies se sont exprimés lors du Séminaire, auquel ont assisté des représentants de plus de 20 États Membres, trois organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et des organisations dont le siège se trouve à Nairobi, qui ont participé activement à la discussion.

37. À la séance d'ouverture, les intervenants ont fait observer qu'il importait que le Séminaire ait lieu en Afrique, un continent qui a surmonté la colonisation et l'oppression, et qui a acquis l'indépendance politique et enregistré une croissance économique rapide. Il a été souligné que le Kenya collaborait avec le peuple palestinien par le biais d'accords bilatéraux dans les domaines de l'éducation, du commerce, de la culture, de la jeunesse, des sports et du tourisme visant à améliorer la qualité de vie dans le Territoire palestinien occupé et à renforcer les liens d'amitié et de coopération entre le Kenya et l'État de Palestine.

38. Dans le message qu'il a adressé aux participants au Séminaire, lu par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Secrétaire général a condamné la violence de juin et début juillet, déclarant que rien ne pouvait justifier le massacre de civils, et a appelé les dirigeants israéliens et palestiniens à œuvrer ensemble pour le retour à la table des négociations. Déjà avant les actes de violence intenses et tragiques de l'été, le Secrétaire général avait exprimé son inquiétude devant l'évolution de la situation en Cisjordanie, notamment le massacre des Palestiniens, les répercussions des opérations militaires israéliennes,

la poursuite de la colonisation et la démolition des maisons et des biens palestiniens, ainsi que les tirs aveugles de missiles depuis Gaza.

39. La première séance plénière a donné un aperçu de la situation dans l'État de Palestine en juin 2014, qui s'est ensuite détériorée sous l'effet du récent conflit. Le blocus de Gaza, qui est entré dans sa huitième année, génère une crise anthropique évitable que tous les intervenants ont qualifiée d'intenable sur le plan environnemental, économique et politique. Gaza, qui avait une économie équilibrée la plaçant dans la catégorie des revenus intermédiaires, est devenue un territoire où 41 % de la population est sans emploi et où 57 % des habitants vivent dans l'insécurité alimentaire.

40. La situation en Cisjordanie est moins désastreuse, mais l'économie est encore mise à mal par les restrictions de circulation. La zone C, qui comprend plus de la moitié du territoire de la Cisjordanie, est surtout une région agricole et riche en ressources, mais les Palestiniens ne peuvent y accéder. La levée de certaines restrictions aurait des retombées notables pour l'agriculture, l'exploitation des minéraux de la mer Morte, les activités extractives, la construction, le tourisme et les entreprises de télécommunication. La part des femmes dans la main-d'œuvre est particulièrement basse, moins de 17,3 % en 2014. La situation des jeunes est également inquiétante : 49 % des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans et seulement 8,8 % des jeunes femmes ont un emploi. Pour bon nombre de Palestiniens, travailler dans les colonies israéliennes n'est plus un choix mais bien une nécessité.

41. La deuxième séance plénière a été centrée sur le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016, intitulé « Stratégies à long terme de l'État de Palestine pour le développement et la croissance économiques ». Les sept piliers ci-après, approuvés par le Conseil des ministres palestinien, ont servi à établir le plan : appropriation accrue du programme par le pays; participation élargie; planification et budgétisation axées sur les résultats; produits réalistes; institutionnalisation des processus de planification et responsabilisation des acteurs; prise en compte de la problématique hommes-femmes; respect des droits fondamentaux. Sur la base des évaluations des performances et des enseignements tirés des plans antérieurs, le Plan a été divisé en quatre parties : le développement économique et l'emploi; la bonne

gouvernance et la mise en place d'institutions; la protection sociale; l'infrastructure. Le but global est d'améliorer les services de base offerts à la population palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza, mais les conditions sur place rendront extrêmement difficile l'exécution du Plan. D'autres participants ont applaudi le Plan et souligné son caractère fortement participatif.

42. L'initiative économique pour la Palestine, lancée par le Bureau du représentant du Quatuor, rassemble 18 secteurs, 100 conseillers experts et un Conseil d'orientation, comprend environ 50 projets dans huit secteurs, et complète parfaitement le Plan national de développement et ses priorités en matière d'infrastructure, d'emploi et de tourisme. La logique qui sous-tend cette initiative est d'autonomiser le secteur privé. Il est prévu de recourir à des financements privés chaque fois que possible et de limiter l'affectation des fonds publics aux garanties de prêts et au financement de projets à grande échelle. Le principal défi est la création de 1 million d'emplois en 15 ans pour ramener le taux de chômage au-dessous de 8 % et arrêter la fuite des cerveaux. Si elle est exécutée, cette initiative entraînera une augmentation des recettes fiscales de 650 millions de dollars.

43. Les démarches entreprises au niveau local, municipal et régional en matière de renforcement des capacités et de développement local ont été présentées comme étant complémentaires et visant à améliorer la transparence, les services publics locaux et le développement socioéconomique, tout en participant à l'édification de l'État. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui génèrent la majeure partie de l'économie palestinienne, pourraient bénéficier directement de ce type de programmes.

44. La troisième séance plénière a essentiellement porté sur la mobilisation de l'assistance internationale et sur son utilisation effective à des fins de croissance durable, et un nouveau modèle d'aide a été discuté. Certains représentants de pays en développement se sont montrés sceptiques quant au fait que l'aide étrangère puisse débloquer le développement. L'Europe et l'Asie orientale ont connu ces dernières décennies un changement économique radical qui, dans le cas de l'Asie, s'est opéré avec peu d'aide extérieure. Cela a suscité de très grandes attentes quant aux possibilités offertes par un monde exempt de colonialisme, d'occupation ou d'exploitation. Quoi qu'il en soit, l'occupation de la Palestine est en contradiction directe

avec les objectifs de développement durable, qui ne pourront être atteints tant que la population sera opprimée. Le produit intérieur brut de l'État de Palestine a augmenté de 1,5 % entre 2011 et 2012, mais la population s'est accrue à un rythme plus élevé. Les Palestiniens se sont donc appauvris d'année en année. Il importe de donner au Gouvernement les moyens de décider de sa politique économique si l'on veut promouvoir le développement durable et la compétitivité. C'est aussi un moyen de se libérer de la dépendance à l'égard de l'aide.

45. Lors de la séance de clôture, l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que, bien que la situation ne soit pas désespérée, le progrès dépendrait de la fin de l'occupation. Le Président du Comité a rappelé aux participants leur responsabilité morale en ce qui concerne la lutte contre l'injustice infligée au peuple palestinien et leur a demandé de se montrer collectivement solidaires, peut-être en prêtant aux Palestiniens une assistance concrète en matière de développement durable et de croissance.

Accréditation des organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 7)

46. **Le Président** attire l'attention du Comité sur le document de travail n° 7, qui contient les demandes d'accréditation soumises par sept organisations de la société civile. Après avoir examiné les demandes, le Groupe de travail du Comité a conclu que les sept organisations remplissaient les critères d'accréditation et recommandé leur accréditation.

47. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité des associations ci-après ont été approuvées : Association internationale des soldats de la paix (Kenya), Frente em Defesa do Povo Palestino (Brésil), ADALAH – Centre juridique pour la minorité arabe en Israël (Israël), Palestinian Anti-Apartheid Wall Campaign (État de Palestine/Jérusalem), Save Youth Future Society (État de Palestine/Gaza), Youth Vision Society (État de Palestine/Gaza) et Non-violence International (États-Unis).*

La séance est levée à 12 h 30.